

## L'église et le prieuré de Chavanoz (\*)

De nos jours, Chavanoz est un village du canton et de l'archiprêtré de Meyzieu ; c'était jadis une petite paroisse de 3 feux 1/3 (pour parler comme Guy Allard) du diocèse de Vienne, comprise dans le primitif archiprêtré de La Tour-du-Pin, puis dans celui de Crémieu, détaché du précédent au xvii<sup>e</sup> siècle.

Il y avait là, un antique prieuré, fondé par les bénédictins de l'Ille Barbe, dénommé *Notre Dame de Chavanoz* dont le rayonnement s'étendait sur bon nombre de paroisses du voisinage.

Le prieur de Chavanoz nommait, non seulement le prêtre desservant le village (1), mais les curés ou chapelains d'Anthon, Villette, Mons, Asnières, Jons, Jonage, Pusignan et Moiffon, Janneyrias et Malatrait, La Balme, Soleymieu et Sainte Julie (dans le département de l'Ain).

L'église actuelle de Chavanoz représente l'ancienne chapelle du prieuré, agrandie et transformée au siècle dernier : les bâtiments du prieuré qui lui sont attenants ont été aménagés, depuis longtemps, en maison de ferme.

En 1876, lors de la restauration de cette vieille église, le curé, l'abbé *Julien Varnoux*, fut heureux de mettre au jour une inscription chrétienne remontant aux temps mérovingiens et concernant un prêtre nommé *Agapius*, décédé à l'âge de 85 ans la soixante-huitième année après le consulat de Basile (ce qui correspond à l'an 608).

Cette inscription a été l'objet en 1946, d'une étude approfondie de la part de M. Pierre Willeumier, actuellement professeur à la Sorbonne (2).

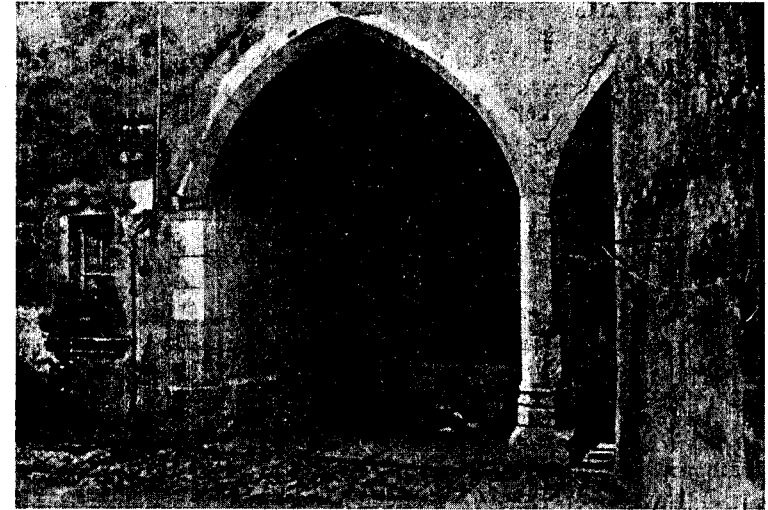
Ce maître en épigraphie a fait, à son sujet, plusieurs remarques pertinentes. Son attention s'est d'abord portée sur la première ligne du texte : "Qui que tu sois qui t'arrête pour prier" (*quisquis devertis ad ora ndum*). Cette expression "implique, dit-il, l'existence d'une église".

On était alors au temps de l'occupation burgonde, mais on comptait toujours les années à l'aide des consulats romains.

(\*) Ces quelques notes historiques ont été rédigées à l'occasion de la visite faite à Chavanoz par les membres d'« Evocations » lors du dernier congrès, le 12 juillet 1959 ; elles serviront de complément, bien modeste d'ailleurs, à l'étude de MM. Guillard et Molmerat publiée en 1933 à laquelle nous avons eu autrefois, le plaisir de collaborer.

(1) Stéphane de la Balme est prêtre à Chavanoz (sacerdos de Chavanoz) au xii<sup>e</sup> siècle (Carulaire III de Bonnevaux, charte 142).

(2) P. Willeumier : "En territoire viennois". Revue des Etudes anciennes (janvier juin 1946, p. 98).



Porte d'entrée du prieuré  
(Cliché de M. Henri Loiseau)

Quand il n'y eut plus de consuls ni à Rome ni à Byzance, on employa les postconsulats. Cependant, le point de départ de ces postconsulats étaient différents à Vienne et à Lyon.

Dans le diocèse de Vienne, on considérait comme dernier consul, Basile qui exerça ses fonctions en 541, tandis qu'à Lyon on comptait après Justin qui fut en réalité encore consul de Byzance en l'année 542.

L'inscription de Chavanoz en faisant mention d'un postconsulat de Basile, apporte une preuve de l'appartenance de cette paroisse, au diocèse de Vienne, à l'époque du premier royaume de Bourgogne (3).

Une autre remarque judicieuse, du professeur Willeumier, concerne le texte même de l'inscription où se trouve la formule : "que Dieu pardonne aux actes, qu'Il pardonne aux paroles, qu'Il pardonne aux sentiments mauvais..." « Cette sorte de litanie fait « penser au texte du "Confiteor", dont la première mention ne « date que du viii<sup>e</sup> siècle, ce qui incite à en avancer l'existence « d'au moins cent ans ».

\*\*

On a également recueilli au cours de la restauration de l'église de Chavanoz, au siècle dernier, une intéressante pièce de sculpture. Il s'agit d'un tympan de porte sur lequel est représenté, le Christ en Majesté, debout, nimbé et bénissant.

(3) Sur une inscription chrétienne de la même époque découverte à Saint-Laurent-de-Mure, dans l'ancien diocèse de Lyon se trouve, par contre, gravé un postconsulat de Justin.

Le Christ est dans une gloire supportée par deux anges, où le ciel est représenté par des rayons.

« La facture de ce bas relief est étonnamment fruste, elle révèle une époque, où l'art roman en est encore à ses débuts. »

D'après Letonnelier, qui a présenté cette pièce archéologique à la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie de Grenoble, en 1933, on peut attribuer au commencement du « XI<sup>e</sup> siècle, cette œuvre très curieuse qui marque une date dans l'histoire du développement de l'art sculptural » (4).

\*  
\*\*

A la vérité, aucun document d'archives ne permet de fixer la date précise de la fondation du prieuré de Chavanoz, mais ce tympan roman de la porte de sa chapelle fournit un indice archéologique, en faveur de son existence au XI<sup>e</sup> siècle.

La construction d'un prieuré à Chavanoz est très vraisemblable à cette époque où le monastère de l'Île Barbe était dans toute son expansion religieuse.

Sans jamais avoir atteint la gloire de Cluny ou de Cîteaux, l'ancienne abbaye Saint Martin de l'Île Barbe étendait son influence non seulement sur la région rhodanienne, mais jusque dans les Alpes et la Provence.

Au XII<sup>e</sup> siècle, ce monastère lyonnais possédait 112 églises et 48 prieurés (5). Notre Dame de Chavanoz et ses nombreuses succursales faisaient partie de ce nombre.

Les bénédictins de l'Île Barbe avaient essaimé de nombreuses colonies en amont de Lyon, des deux côtés du Rhône. Sur la rive droite en particulier, ils avaient installé des prieurés à Rillieux, à Beynost, à Saint-Romain-de-Miribel, à Jaillieux, hameau de Montluel, à Saint-Jean-de-Niost.

Celui de Saint-Romain-de-Miribel fut incendié en janvier 1309 au cours d'une "incursion des gens de guerre". Le prieur et deux moines qui y résidaient ne purent le reconstruire.

Le prieuré de Jaillieux fut uni au XIII<sup>e</sup> siècle à celui de Niost qui fut placé sous la "garde" de Guichard d'Anthon.

Chavanoz, seul prieuré de la rive gauche, était plus important que tous les autres, si l'on en juge par le nombre de pauvres que ces maisons avaient pris chacune en charge (6).

A partir de Jonage, en remontant le Rhône, toutes les églises relevaient de Chavanoz et les dîmes de ces paroisses appartenaient aux bénédictins de l'Île Barbe.

\*  
\*\*

Vers 1120, au temps où Jean, abbé de Bonnevaux, installait sa "grange de Charvaz" sur la paroisse de Villette-d'Anthon;

(4) Compte rendu de la séance du 28 juin 1933, Bulletin n° 56.

(5) Normand : "L'ancienne abbaye de l'Île Barbe". Revue du Lyonnais 1924, p. 341.

(6) Beyssac : Abbayes et prieurés de la province de Lyon 1933, p. 95 et Léopold Niepce "L'Île Barbe" 1890, p. 80.

ce fut l'abbé Genin de l'Île Barbe qui lui en concéda les dîmes et plus tard, en 1153, l'abbé Guillaume ne fera que confirmer la donation de son prédécesseur (7).

A la même époque, la présence d'un prieur à Chavanoz est signalée (1155) dans le cartulaire III de Bonnevaux. Il s'agit de Pons Lambert "prieur Chavannosensis" qui paraît comme témoin d'un accord entre les frères de Bonnevaux et les seigneurs de Pusignan (8).

En 1168, c'est Jean, prieur de Chavanoz qui est mentionné dans un acte concernant les dîmes de Charvaz (9).

Au Moyen Age, les fonctions de prieur étaient remplies par un moine bénédictin. Pierre de la Barge est sacristain de l'Île Barbe et prieur de Chavanoz en 1284. Antoine de Virieu, fils du seigneur de Faverges, est également prieur et moine de l'Île, en 1466 (9 bis).

\*  
\*\*

Le prieuré de Chavanoz n'était qu'une « colonie » de l'Île Barbe : si le prieur percevait les dîmes dans l'étendue de ses paroisses succursales, il était tenu de verser au monastère lyonnais, des redevances importantes, en même temps qu'il devait veiller à l'entretien de ses églises et de leurs desservants.

Le cartulaire de l'Île Barbe, rédigé vers 1300, nous apprend que ce prieur devait ravitailler tous les ans le couvent de l'Île, en pain, vin, herbes potagères, fèves et seigle pendant trente jours de l'année et cela à partir du 8 mars. Il versait également des redevances annuelles en argent au cellier, au communier, au sacristain du monastère (ce dernier recevait 20 livres de cire).

Dans le rôle des aumônes des pauvres, le prieur de Chavanoz était inscrit pour 50 pauvres et pour 7 messes (convention de 1367) (10).

\*  
\*\*

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la maison bénédictine de Chavanoz est à l'âge d'or : ses prieurs sont appelés pour résoudre les difficultés des autres monastères ; c'est ainsi, qu'en avril 1254, Guillaume, prieur de Chavanoz, va aplanir le conflit qui opposait les habitants de Belleville au prieuré de Saint-Jean-d'Ardière à propos de l'usage d'une forêt (11).

En mars 1277, après l'élection de l'abbé Girin, Pierre de la Barge, autre prieur de Chavanoz, est à l'Île Barbe. Les hommes de l'abbaye discutaient sur le "don d'usage" à faire au nouvel abbé. Notre prieur, choisi comme arbitre, obtint que cette re-

(7) Cartulaire III de Bonnevaux, chartes 9 et 14.

(8) Cartulaire III de Bonnevaux, charte 42.

(9) Le Laboureur : "Les Mesures de l'Île Barbe", tome I, page 3.

(9 bis) Une liste d'ailleurs très incomplète de ces prieurs de Chavanoz a été publiée par l'abbé Emmanuel Varnoux, en 1885, dans la notice consacrée à son oncle, curé de cette paroisse, p. 35.

(10) L. Fillet : "L'Île Barbe et ses colonies du Dauphiné", p. 73-75.

(11) Cartulaire lyonnais, tome I, p. 638.

76

76

devance ne serait que de neuf livres fortes lyonnaises au lieu des dix livres habituelles... (12).

Pierre de la Barge enrichit son prieuré par plusieurs acquisitions, entre autres, en achetant le moulin de Bosone, placé sur le Chéruys et les battoirs adjacents (13).

Il obtint aussi l'autorisation du pape, de lever les dîmes des novales (terres nouvellement défrichées) à condition de ne porter préjudice à personne. A cette occasion, le pape Grégoire X, étant à Lyon, où se tenait le concile œcuménique, adressa le 1<sup>er</sup> avril 1272 "son salut et sa bénédiction apostolique à ses chers fils du prieuré et couvent de Chavanoz, ordre de saint Benoit, au diocèse de Vienne" (14).

\*\*

Au point de vue féodal, Chavanoz et son prieuré relevaient alors, de la juridiction des sires de La Tour-du-Pin qui étaient représentés dans le village par un prévôt. Plusieurs textes mentionnent le nom de Siboud, prévôt de Chavanoz (cité en 1168 et en 1182).

Ces barons revendiquaient la "garde" du prieuré, ce qui comportait le droit à l'hommage et à l'occasion le droit de gîte. Ainsi, c'est Albert de la Tour qui garantit et scelle les conventions passées, en 1252, par Pierre, chapelain de Chavanoz. Celui-ci avait acheté au chevalier Stéphane Bolaz, pour cent sous viennois, la Condamine du gué de Melchorin, et une terre située au-delà du Chéruys entre la route de Crémieu et le chemin de Saint-Oyand ; il les donnait à l'église Sainte Marie de l'Île Barbe pour y fonder un anniversaire, le jour de son décès (15).

En 1315, le Dauphin Jean II, descendant direct des sires de la Tour, cédait ce droit de garde au seigneur d'Anthon, Il y ajoutait l'entière juridiction sur le village de Chavanoz et sur les dépendances du prieuré.

Louis, le seigneur d'Anthon, abandonnait en compensation le château et le mandement de Pérouges (16).

Désormais Chavanoz aura partie liée avec la seigneurie, puis avec la baronnie d'Anthon, créée en 1356, en faveur d'Hugues de Genève.

Quant au prieuré, il allait se ressentir de la désolation des campagnes durant cette triste période de la guerre de Cent Ans, qui eut son épilogue, dans cette région, avec l'invasion du prince d'Orange.

On peut se rendre compte de la misère des églises succursales du prieuré de Chavanoz, en lisant le récit des visites pastorales de Mgr de Talaru, faites en 1378 ; les curés ont parfois déserté leurs cures, comme à Villette ou à Jons ; à Anthon, la modeste

(12) Cartulaire de l'Île Barbe, tome I, page 255.

(13) Idem, tome I, p. 169.

(14) Idem, tome I, p. 259.

(15) Cartulaire lyonnais, tome I, p. 258.

(16) Valbonnay : "Histoire du Dauphiné", tome I, p. 302.



Portrait d'Antoine d'Albon, abbé de l'Île Barbe en 1549, puis archevêque de Lyon, d'après une peinture de l'époque.

Ce cliché nous a été aimablement communiqué par Mme la Comtesse de Kergorlay, née Claude d'Albon.

église est découverte, il pleut à l'intérieur sur les fonds baptismaux (17).

Il ne faut pas s'étonner de voir frère Jean de Fontana, prieur de Chavanoz de l'époque, éprouver des difficultés à faire les livraisons annuelles à l'abbaye de l'Île Barbe. L'arbitrage d'Odon de Sainte Marie, chanoine de Lyon, fait le 7 mars 1377, nous donne la preuve de cette détresse (18).

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le prieuré de Chavanoz tombe en commande avant même la sécularisation de l'abbaye mère. Le service du prieuré sera désormais confié à des prêtres séculiers.

\*\*

Avec les idées nouvelles, propagées au xv<sup>e</sup> siècle, le recrutement devient de plus en plus difficile à l'Île Barbe, les quelques moines qui restent déclarent leur monastère "odieux à cause de la rivière et de l'état des chemins".

En 1549, l'abbé Antoine d'Albon (voir figure), obtient du pape Paul III la sécularisation de l'abbaye, malgré l'opposition de l'archevêque de Lyon, Hippolyte de Ferrare qui trouvait, au contraire, que l'Île Barbe, était "proprement un petit paradis et propre retrait pour servir Dieu".

Depuis lors, les religieux de l'île prirent le titre de chanoines : ils ne seront plus astreints à la résidence.

(17) Abbé Merle : "Visites pastorales de Monseigneur de Talaru".

(18) Cartulaire de l'Île Barbe, tome II, p. I.

A Chavanoz, le prieur de l'époque, François de Lucinge, bien que simple commanditaire, fit quelque opposition à cette Bulle de sécularisation.

\*\*

Notre prieuré allait vivre des jours plus tristes encore avec les guerres civiles du xvi<sup>e</sup> siècle ; le passage des troupes protestantes, en 1562 amena la ruine complète de certaines églises, telle celle de Malatrait. La maison du prieur fut occupée durant plusieurs années par des laïcs, en particulier par Humbert de Bourrelon, seigneur de Mûres, puis par les soldats de la Ligue.

Le sieur Geoffroy Laurent, dit le capitaine La Bassée, natif de la Bastie Mongascon, qui était, en 1633, commandant pour le Roy, au château de la Bastie de Vienne, déclarait, à cette date "avoir habité 44 ans plus tôt (en 1589) le prieuré de Chavanoz, en garnison, pour l'Union (la Ligue) étant, pour lors, en la compagnie du sieur de Faverges, au régiment du seigneur de Saint Julien " (19).

Quand la paix fut retrouvée, le prieuré de Chavanoz avait aliéné une partie de son patrimoine et n'était plus considéré que comme un simple "bénéfice" ecclésiastique de 800 livres que se disputaient de nombreux compétiteurs, au cours de procès interminables.

C'est ce qui explique l'attribution définitive de notre prieuré aux Carmes Déchaussés, lors de leur installation dans la ville de Lyon.

Trois siècles après la venue des grands Carmes à Lyon, les membres de cet ordre réformé par sainte Thérèse et par saint Jean de la Croix sous le nom de "Déchaussés", obtinrent du Roy, en mai 1611, puis du Consulat, le 19 septembre 1618, l'autorisation de fonder un couvent sur la paroisse Saint-Paul. (Leur maison est à présent le siège des archives départementales du Rhône).

Pour leur permettre de subsister, le gouverneur de la ville, messire Charles de Neuville d'Halincourt leur promit une rente annuelle de 1.000 livres et pour cela jeta son dévolu sur le "bénéfice" représenté par le prieuré de Chavanoz.

Le pape Urbain VIII sanctionna cette proposition par une bulle du 15 mai 1631, portant union du prieuré Notre Dame de Chavanoz au couvent des Carmes Déchaussés de Lyon.

Camille de Neuville, abbé de l'Île Barbe, donna son consentement, le 3 février 1633, à condition que les Carmes en tant que prieurs de Chavanoz, continueront de payer à l'Île Barbe les redevances habituelles.

Ces religieux, prirent effectivement possession du prieuré le 1<sup>er</sup> mars 1633 et reçurent ce jour-là, le serment de fidélité des habitants du village de Chavanoz (20).

Par la suite, ils demandèrent à être déchargés de la prestation d'hommage due au baron d'Anthon pour la seigneurie et

(19) Archives du Rhône H, Fonds Carmes Déchaussés n° 72,

76

la justice du lieu. Un décret du 17 mai 1685 donna droit à leur demande.

Désormais, ils prêteront hommage directement au Roy à la chambre des Comptes du Dauphiné. Une cérémonie eut lieu, sous cette forme le 7 août 1704.

Devenus les véritables seigneurs et hauts justiciers de Chavanoz, les révérends pères Carmes avaient à nommer le châtelain du village et les gens de la justice locale qui exerçaient généralement leur talent à Vienne.

Cela dura, jusqu'à la révolution française qui abolit toute trace de l'ancienne féodalité.

\*\*

En 1789, le 29 juillet, au temps de la Grand Peur en Dauphiné, les brigands qui venaient de mettre le feu au château d'Anthon, puis de piller le bureau des fermes de ce village, se portèrent dans l'après-midi, vers la maison des Carmes de Chavanoz. Ils demandèrent aussitôt la clef de la cave, et essayèrent, en vain, d'incendier l'édifice (21). Les gens du pays s'y opposèrent : l'abbé Poncet prétend même que le maire de Chavanoz (sic) sauva le prieur que l'on voulait tuer et s'écria : « On me passera sur le corps, plutôt que de toucher à un cheveu de sa tête » (22).

Les pères Carmes avaient donc conquis la sympathie des habitants du village. Une chose certaine, c'est que les archives du prieuré de Chavanoz ne furent pas détruites. Elles furent plus tard recueillies par les autorités officielles.

Elles sont, actuellement, à la disposition du public, aux Archives départementales du Rhône où elles représentent une vingtaine de dossiers non inventoriés.

\*\*

Après la tourmente révolutionnaire, la chapelle du prieuré de Chavanoz servit à nouveau d'église paroissiale. Mais on trouvait ce vénérable sanctuaire de dimensions trop modestes pour le nombre de paroissiens.

Lorsque Mgr. Philibert de Bruillard envoya curé à Chavanoz l'abbé Julien Varnoux, il lui fit une recommandation : « Vous aurez, lui dit-il, une toute petite église, très ancienne ; je vous donne la mission bien difficile de l'agrandir, mais, de grâce, conservez lui son cachet d'antiquité » (23).

L'abbé Varnoux éprouva d'abord beaucoup de difficulté à accomplir cette mission. Il alla à plusieurs reprises confier ses peines au curé d'Ars.

Le tout finit par s'arranger grâce à l'aide du maire, de plusieurs habitants de la commune et des pères Chartreux.

(20) Idem, n° 73.

(21) P. Conard : "La Grand Peur en Dauphiné".

(22) F. Poncet : "Essai sur la Baronnie d'Anthon", p. 109.

(23) Notice sur Monsieur Varnoux, curé de Chavanoz. Vienne Savigné 1883, p. 7.

76

A la fin des travaux, une nouvelle consécration du sanctuaire était nécessaire. Cette cérémonie fut accomplie par Mgr. Fava le 2 juin 1876.

\*\*

Les agrandissements du siècle dernier ont complètement modifié l'aspect extérieur de cet édifice, la nef a été agrandie de deux travées, on l'a dotée de nouvelles portes et de chapelles latérales : celle du midi s'ouvre à présent sous un clocher moderne. Malgré ces transformations, l'église de Chavanoz conserve un véritable intérêt archéologique.

Ce sanctuaire abrite, à présent, la moitié inférieure de l'inscription d'Agapius de l'année 608 (l'autre partie a été malheureusement perdue). On y voit, également exposé, le curieux tympan préroman que G. Letonnelier a fait classer en 1933.

Bien mieux, quand on pénètre à l'intérieur, on est surpris de retrouver le plan presque intact de l'ancienne chapelle édifiée par les bénédictins de l'Île Barbe. Il s'agit d'une église prieurale de style roman du XII<sup>e</sup> siècle composée d'une abside, d'un chœur et d'une nef.

L'abside est voûtée en cul-de-four et éclairée par trois baies ou fenêtres relativement étroites et fortement ébrasées à l'intérieur. Elle est ornée d'une série de colonnes supportant cinq arcatures dont les retombées reposent sur des talloirs en saillie proéminente, au-dessus de chapiteaux de feuillage stylisé.

Ces chapiteaux, semblables à ceux qui existent à l'Île Barbe et à Ainay, sont dans la bonne tradition des monuments romains de la vallée du Rhône (24).

La première arcature, à droite et à gauche de l'abside, est soutenue par des talloirs et des chapiteaux indépendants ; par contre, dans l'arcature du centre, le talloir est unique pour deux chapiteaux jumelés, leurs colonnes doubles reposent sur un seul socle quadrangulaire et se terminent, à leur base, d'une façon classique par un tore, un cavet et un filet.

L'ensemble de ces colonnes est disposé sur la tablette de l'hémicycle actuellement cachée par une boiserie.

Le chœur dans lequel était placé le siège du prieur (tandis que l'autel se trouvait autrefois dans l'abside) était primitivement voûtée pour supporter l'ancien clocher. Cette voûte a disparu, pour faire place à un plafond. Mais il subsiste quatre élégantes colonnes sur lesquelles la voûte reposait en même temps que sur une partie du mur que traverse le talloir de leurs chapiteaux.

Ces grands chapiteaux (plus volumineux sous l'arc triomphal) sont tous de très bonne facture, ils sont ornés de feuillage stylisé, de feuilles d'acanthé, de têtes humaines et de personnages.

(24) C'est l'opinion autorisée de M. le Chanoine A. Chagny qui a bien voulu s'adresser à l'architecture de cette église.

Aux quatre angles du chœur, existent également des pilastres surmontés d'un talloir, décorés d'un personnage sculpté en forme de mascarons. Ces pilastres devaient soutenir autrefois une grande arcade en pierre de taille qui couronnait les baies latérales du chœur.

La nef ancienne se composait de trois travées ; on en voit les arcatures : elles sont aveugles sur le mur du nord, adossé aux bâtiments du prieuré, mais percées de trois fenêtres du côté du midi où se trouvait jadis le cimetière (aujourd'hui la place publique). La retombée de la dernière arcature, à proximité autrefois de l'entrée du sanctuaire, se fait sur des colonnes engagées munies d'élégants chapiteaux à feuillage.

\*\*

Notons la présence sur le côté gauche de la nef d'une porte et d'un passage actuellement voûté d'ogives, qui reliait la maison prieurale à l'église.

Il existe également du même côté dans une chapelle un "lavacrum" de style gothique et en dehors de l'édifice, au voisinage de la sacristie actuelle, une porte de la même époque, timbrée d'un blason meublé d'un simple chevron.

Tout cet ensemble dénote une importante campagne de travaux de restauration faite au prieuré de Chavanoz à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au début du XVI<sup>e</sup> et le prieur commandataire qui l'a accompli a signé, sans doute, son œuvre, à l'aide de ses armoiries.

\*\*

Cette reconstruction s'est étendue aux anciens bâtiments du prieuré, vendu comme bien national à la révolution et aujourd'hui partagé entre deux propriétaires.

La porte d'entrée de cette maison bénédictine est moulurée dans un style gothique ainsi que la fenêtre latérale qui l'accompagne (voir figure de la page 67).

Elle s'ouvre sous une galerie en forme de cloître qui est supportée par des piliers remarquables par leur forme prismatique que l'on peut dater avec vraisemblance du XV<sup>e</sup> siècle.

A l'intérieur, une porte de type flamboyant a conservé ses panneaux de boiserie en feuille de parchemin de la même époque.

\*\*

Plusieurs curiosités existent encore dans cette vénérable demeure : un vieux puits avec sa margelle de pierre, une antique mesure à grain analogue à celle des halles de Crémieu, des plafonds à la française, une vieille charpente chevillée de bois et de curieux graffiti.

On voudrait pouvoir préciser où se trouvait "la salle du prieuré" et la pièce dite "chambre du Roy" où les pères Carmes signaient volontiers leurs actes notariés au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le prieuré de Chavanoz était fortifié : à l'origine, c'était une véritable maison forte qui servit, entre autre, de garnison aux soldats de la Ligue. " Un cordon d'épais remparts crénelés et renforcés de tours existait derrière l'église et le cloître " (25).

On aperçoit encore quelques vestiges de ces courtines dans la cour de la ferme actuelle. Sur un pan de muraille visible autrefois sur la place de l'église, on distinguait nettement deux appareils différents de construction. Le gros œuvre est néanmoins fait de briques épaisses, en argile très cuite, appelée vulgairement savoyardaux : c'est le matériau du vieux château de Jonage qui existait déjà au XIII<sup>e</sup> siècle...

Ces simples notes justifient l'intérêt historique et archéologique que présente la visite de l'église de Chavanoz et de son prieuré et à ce titre, ce village mérite d'être signalé dans les guides touristiques du Bas-Dauphiné.

*Dr. Joseph SAUNIER*

---

(25) F. Poncet : op. c. p. 124.